

# VOUS ALLEZ A L'ÉTRANGER



## AVANT LE DEPART

Il est indispensable de se renseigner sur la situation sanitaire (maladies animales et zoonotiques) dans le pays de destination, afin d'être conscient des risques potentiels:

- <https://wahis.woah.org/#/home>
- <http://www.healthmap.org/fr/>
- <https://diplomatie.belgium.be/fr>
- <https://www.platforme-esa.fr/fr/presentation/veille-sanitaire-internationale>

Nombre de maladies contagieuses absentes en Europe Occidentale (éradiquées ou exotiques) sont endémiques dans plusieurs régions :



**Dermatose nodulaire contagieuse** : Afrique, Asie (dont la Turquie) - cas signalés en Italie et Espagne début 2026 et foyers en France en 2025

**Fièvre aphteuse** : Asie (dont la Turquie), Afrique et Venezuela – incursion en Allemagne en 2025 et foyers en Grèce et à Chypre début 2026

**Peste des petits ruminants** : Afrique, Asie (dont la Turquie) et les Balkans

**Peste porcine africaine (PPA)** : Afrique, Asie, Europe de l'Est (porcs et sangliers) ; Allemagne, Italie et Espagne (sangliers)

**Peste porcine classique** : foyers en Asie, Afrique et Amérique latine

**Rage canine** : Asie, Afrique, Amérique Latine et Europe de l'Est (notamment Ukraine) – cas importé en Allemagne depuis la Russie en 2026

**Rage sylvatique** : Amériques :

- Ratons-laveurs, renards, mouffettes (Amérique du Nord)
- Chauves-souris vampires (Amérique centrale, du Sud)

**Sheep pox, goat pox** : Afrique, Asie (dont la Turquie) et Russie – foyers en Grèce, Bulgarie et Macédoine du Nord début 2026.



Pour les destinations tropicales, toute information relative aux vaccinations et précautions en matière de santé peut être obtenue en contactant le Dr Léonard par mail :

[philippe.leonard@chuliege.be](mailto:philippe.leonard@chuliege.be)

Des informations sont également disponibles sur le site de l'Institut de Médecine Tropicale (Anvers) – médecine du voyage (Wanda) :

<https://www.wanda.be/fr/>

Il est vivement conseillé de vous inscrire sur la plateforme « *travellersonline* »:

<https://travellersonline.diplomatie.be/?AspxAutoDetectCookieSupport=1>

En tant que membre de l'ULiège, votre déplacement à l'étranger doit être encodé dans **MoDUS** :

[https://www.red.uliege.be/cms/c\\_12761338/fr/red-mobilite-internationale](https://www.red.uliege.be/cms/c_12761338/fr/red-mobilite-internationale)



# SUR PLACE



- Respect de la biosécurité si contacts avec animaux d'élevage :
  - Lavage des mains
  - Désinfection
  - Si possible, utilisation de l'équipement de protection individuelle de l'exploitation visitée
- Eviter les contacts avec les animaux d'élevage en dehors du cadre professionnel
- Précautions lors de manipulation d'animaux sauvages (risques de morsures, griffures, etc.)
- Attention aux chiens (et autres mammifères) errants (rage canine endémique en Asie, Afrique et Amérique Latine)
- Attention aux singes (rage, etc. ; pour l'herpèsvirus B des macaques, nécessité de prendre rapidement une prophylaxie par acyclovir)
- Protection contre les insectes et parasites externes (moustiques, tiques, etc.), vecteurs potentiels de nombreux agents infectieux
- Laisser sécher le linge au soleil et le repasser au fer très chaud

<b>Moustiques</b>	<b>Protection vestimentaire</b> : vêtements amples et de couleur claire (manches longues, pantalon, casquette/chapeau), chaussures fermées <b>Protection chimique</b> : <ul style="list-style-type: none"><li>- Moustiquaires imprégnées</li><li>- Insectifuges (ou répulsifs) (DEET) cutanés (zones dénudées) et pour les vêtements</li></ul>
<b>Tiques</b>	<b>Protection vestimentaire</b> : couvrir les parties inférieures (pantalon rentré dans les chaussettes, chaussures fermées) <b>Inspection journalière</b> <b>Protection chimique</b> (sur chaussures et pantalon): insectifuge (DEET) ou insecticide (perméthrine) sur les survêtements

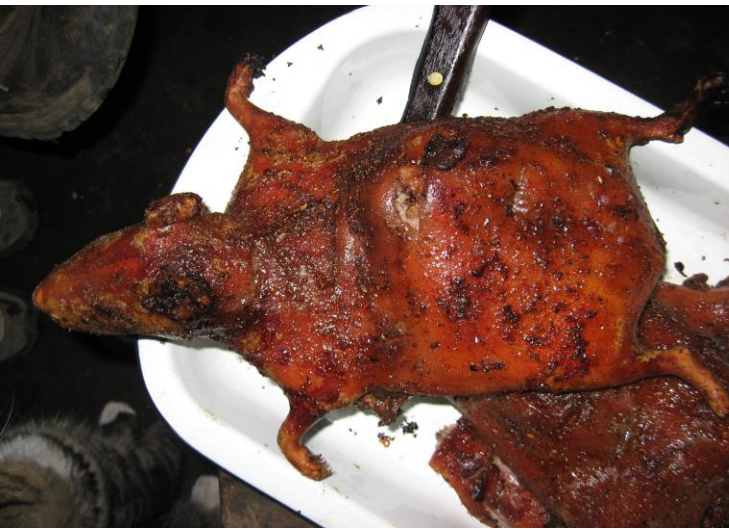
# Arthropodes autres que les moustiques – maladies transmises les plus importantes et prévention

Insectes	Maladie(s) transmise(s)	Période d'activité	Zones à risque	Prévention
<b>Cératopogoni-dés</b> <i>Culicoides</i>	Filaires, virus pathogènes (Oropouche) Fortes nuisances	Jour (surtout aube et crépuscule)	Cosmopolite	Répulsifs cutanés Vêtements couvrants
<b>Glossines</b>	Trypanosomiase africaine (maladie du sommeil)	Jour	Afrique tropicale	Répulsifs cutanés Vêtements couvrants
<b>Taons</b> <i>Chrysops</i>	Loase (loa-loa)	Jour	Afrique de l'Ouest	Répulsifs cutanés Vêtements couvrants
<b>Phlébotomes</b>	Leishmanioses cutanées, viscérales, cutanéomuqueuses Arboviroses Bartonellose ( <i>B. bacilliformis</i> )	Du coucher au lever du soleil Parfois en journée en forêt trop.	Amérique Centrale et du Sud Afrique Moyen-Orient Sous-continent indien Asie centrale et du Sud Pourtour méditerranéen	Répulsifs cutanés Moustiquaires imprégnées Vêtements couvrants Eviter de marcher la nuit avec lampe frontale
<b>Punaises réduves, dont triatomes</b>	Trypanosomiase américaine (maladie de Chagas)	La nuit Habitations précaires, rurales	Amérique Latine	Moustiquaires imprégnées
<b>Punaises de lit</b> <i>Cimex</i>	Aucune mais salive allergisante	Nuit	Cosmopolite	Aucun vraiment efficace Laisser ses bagages constamment fermés
<b>Puces</b>	Peste Rickettsioses (fièvre boutonneuse, typhus murin) Bartonellose	Jour et nuit	Madagascar Asie Amérique Afrique	Insecticides, répulsifs cutanés et hygiène (lutte contre les rats)
<b>Poux du corps</b>	Rickettsioses (typhus exanthématique) Bartonellose (fièvre des tranchées) Borréliose (fièvre récurrente)	Jour et nuit	Dans tous les pays, en zones défavorisées	Lavage des vêtements à >50°C Hygiène corporelle
<b>Simulies</b>	Onchocercose	Jour	Amérique Latine Afrique tropicale	Répulsifs cutanés Vêtements couvrants
<b>Tiques dures</b> <i>Ixodes, Dermacentor, Amblyomma, Hyalomma, Rhipicephalus</i>	Rickettsioses Borréliose de Lyme ( <i>Ixodes</i> ) Fièvre hémorragique Crimée-Congo ( <i>Hyalomma</i> ) Babésioses ( <i>Ixodes</i> ) Encéphalite à tique ( <i>Ixodes</i> ) Ehrlichiose, anaplasmose Autres arboviroses	Jour	Cosmopolite (≠ espèces) Zones tempérées de l'hémisphère nord Afrique, Moyen-Orient, Europe du sud  Hémisphère nord	Répulsifs cutanés Vêtements couvrants  Vaccination contre le virus de l'encéphalite à tiques
<b>Tiques molles</b> <i>Ornithodoros</i>	Borrélioses (fièvres récurrentes à tique)	Nuit	Amérique du Nord Afrique Moyen Orient	Aucune vraiment efficace



## AVANT LE RETOUR EN BELGIQUE

- Interdiction d'importer dans l'UE de la viande et des produits laitiers de pays tiers  
([https://europa.eu/youreurope/citizens/travel/carry/meat-dairy-animal/index\\_fr.htm](https://europa.eu/youreurope/citizens/travel/carry/meat-dairy-animal/index_fr.htm)).
- L'introduction d'animaux en Belgique est soumise à d'importantes restrictions sanitaires (voir plus loin).
- Ne ramenez pas d'espèces exotiques vivantes (ou empaillées...) ni de sous-produits animaux (fourrures et peaux, trophées de chasse, plumes, viande cuite, etc.).
- Ne ramenez pas de plantes exotiques.
- Vous-même, ainsi que vos bagages, pouvez jouer le rôle de transporteur pour de nombreux agents infectieux et vecteurs tels que tiques, puces, punaises, etc.



# DE RETOUR EN BELGIQUE

Respectez un certain délai avant tout accès à une exploitation possédant l'une ou l'autre espèce sensible, au retour d'un pays appliquant des mesures restrictives en matière de maladie épizootique.

- Recommandation pour la **fièvre aphteuse** : minimum 72 heures ([http://www.ejustice.just.fgov.be/mopdf/2005/10/17\\_1.pdf#Page9](http://www.ejustice.just.fgov.be/mopdf/2005/10/17_1.pdf#Page9))
- Interdiction pendant 72 heures pour les **pestes porcines classique et africaine** ([http://www.ejustice.just.fgov.be/mopdf/2014/07/09\\_1.pdf#Page102](http://www.ejustice.just.fgov.be/mopdf/2014/07/09_1.pdf#Page102) et [http://www.ejustice.just.fgov.be/img\\_l/pdf/2020/05/11/2020041319\\_F.pdf](http://www.ejustice.just.fgov.be/img_l/pdf/2020/05/11/2020041319_F.pdf))
- Interdiction pendant 4 jours pour l'**influenza aviaire** ([http://www.ejustice.just.fgov.be/mopdf/2008/05/09\\_1.pdf#Page87](http://www.ejustice.just.fgov.be/mopdf/2008/05/09_1.pdf#Page87))

**IL EST FORTEMENT DÉCONSEILLÉ DE RAMENER DES RESTES ALIMENTAIRES (ET DE LES JETER SUR LES PARKINGS), SURTOUT POUR LES VOYAGEURS EN PROVENANCE DE RÉGIONS OÙ SÉVIT LA PESTE PORCINE AFRICAINE : ALLEMAGNE, POLOGNE, HONGRIE, ROUMANIE, SLOVAQUIE, CROATIE, BULGARIE, GRÈCE, ITALIE, ESPAGNE ET PAYS BALTES).**

## Précautions lors de l'ouverture des bagages !!

- Ouvrez vos bagages dans des espaces restreints, pouvant être facilement « décontaminés » : vous avez peut-être ramené des hôtes indésirables dans vos valises (tiques, puces, punaises, etc.), vecteurs potentiels d'agents infectieux.
- Lavez le linge à haute température.
- Laissez sécher le linge au soleil.
- Repassez le linge au fer très chaud.

### Pour plus d'informations :

ULiège – missions à l'étranger (intranet) :

[https://my.supht.uliege.be/cms/c\\_11021522/fr/mysupht-missions-a-l-etranger](https://my.supht.uliege.be/cms/c_11021522/fr/mysupht-missions-a-l-etranger)

SPF Affaires étrangères : [https://diplomatie.belgium.be/fr/Services/voyager\\_a\\_letranger](https://diplomatie.belgium.be/fr/Services/voyager_a_letranger)

Institut Pasteur - France : <https://www.pasteur.fr/fr/centre-medical/preparer-son-voyage>

Organisation Mondiale de la Santé : <https://www.who.int/travel-advice> [English]

Centers for Disease Control and Prevention (CDC) : <http://wwwnc.cdc.gov/travel/> [English]

# VOUS VOYAGEZ AVEC VOTRE ANIMAL DE COMPAGNIE



## AVANT LE DEPART

- Se renseigner sur la réglementation en vigueur dans le pays de destination (Union Européenne vs. Pays Tiers) (ex : quarantaine, traitement spécifique, certificat de vaccination antirabique, certificat sanitaire, etc.) via
  - SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement (<https://www.health.belgium.be/fr/themes/animaux-vegetaux/animaux/commerce-circulation-animaux/voyager-vos-animaux-compagnie>)
  - AFSCA (<https://favv-afscs.be/fr/themes/animaux/animaux-de-compagnie/chiens-chats-et-furets>)
- L'animal (chien, chat, furet) doit être **identifié** (puce électronique + **passport européen**)
- Disposer dans le passeport européen des certificats suivants :
  - **Vaccination antirabique** : obligatoire et réalisée à partir de l'âge de 12 semaines et au moins 21 jours avant le départ.
  - Certains pays exigent, notamment :
    - **Titrage d'anticorps neutralisants antirabiques**, réalisé minimum 30 jours après vaccination et au moins 3 mois avant le voyage, dans un labo agréé (Sciensano) (<https://anivetvoyage.com/reglementation-europeenne/titrage-antirabique/>)
    - **Certificat sanitaire** spécifique (<https://anivetvoyage.com/reglementation-europeenne/voyager-vers-les-pays-tiers/>)
  - **Vermifugation** (traitement contre les parasites internes)
    - Traitement contre ***Echinococcus multilocularis*** requis entre 120 et 24 heures avant l'arrivée si vous voyagez au Royaume-Uni, en Irlande, en Finlande et à Malte.

# SUR PLACE

- Lutter contre les parasites externes (tiques, moustiques, mouches, etc.)
- Éviter les interactions entre votre animal et les espèces sauvages et domestiques locales
- Ne pas nourrir votre animal domestique avec des déchets ménagers locaux

# POUR REVENIR EN BELGIQUE

La réglementation peut différer en fonction du pays dont vous revenez (Union Européenne vs. Pays Tiers) => se renseigner avant de partir sur les conditions de retour en Belgique. Il est parfois obligatoire de réaliser un titrage d'anticorps antirabiques (peut déjà être réalisé avant le départ, ce qui facilite les choses pour le retour). Pour plus d'informations : <https://www.health.belgium.be/fr/themes/animaux-vegetaux/animaux/commerce-circulation-animaux/voyager-vos-animaux-compagnie>

## Brochure éditée avec le concours de :

Cellule Facultaire de Biosécurité, FMV, ULiège

(<http://www.fmv-biosecurite.ulg.ac.be/>)

Centre de Médecine des Voyageurs, Centre Hospitalier Universitaire de Liège (Dr P. Léonard)

([https://www.chuliege.be/jcms/c2\\_17345676/fr/centre-de-medecine-des-voyageurs/accueil](https://www.chuliege.be/jcms/c2_17345676/fr/centre-de-medecine-des-voyageurs/accueil))

Faculté de Médecine Vétérinaire, ULiège (Prof. E. Thiry)

([https://www.fmv.uliege.be/cms/c\\_4039114/fr/portail-faculte-de-medecine-veterinaire](https://www.fmv.uliege.be/cms/c_4039114/fr/portail-faculte-de-medecine-veterinaire))

Service Universitaire de Protection et d'Hygiène du Travail (SUPHT), ULiège

([https://www.uliege.be/cms/c\\_9145323/fr/protection-et-hygiene-du-travail](https://www.uliege.be/cms/c_9145323/fr/protection-et-hygiene-du-travail))

Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA) (Dr M. Piret)

(<https://www.favv-afsca.be/>)

Sciensano (Dr D. Lefebvre) (<https://www.sciensano.be/fr>)

Adresse de contact : [mfhumblet@uliege.be](mailto:mfhumblet@uliege.be)

